

## L'immigration auvergnate à Morlaix et sa région

### Les migrants temporaires

Depuis 1650 au moins, on repère – mais en petit nombre – des marchands itinérants auvergnats en Bretagne<sup>1</sup>. À partir de 1740, le phénomène prend de l'ampleur. Ces marchands forains sont, pour la plupart, originaires de Haute-Auvergne, de l'évêché de Saint-Flour (aujourd'hui département du Cantal), et plus précisément de deux secteurs : l'Aurillacois avec en particulier la vallée de l'Authre et les villages circonvoisins et, dans une moindre mesure, les hauts plateaux désolés du Cézallier, à cheval désormais sur le Cantal et le Puy-de-Dôme. L'Aurillacois, mais non la ville d'Aurillac : le phénomène migratoire recrute exclusivement chez les ruraux.

Au départ, les migrations sont temporaires. Les Auvergnats quittent leur vallée ou leur plateau pour des périodes de dix-huit mois, parfois vingt, voire vingt-quatre. «Chaque campagne des Auvergnats en Bretagne est de dix-huit mois ordinairement, au bout desquels ils s'en retournent en leur pais et y passent cinq à six mois», déclare Pierre Lavaissière en 1762<sup>2</sup>. C'est souvent au sortir des travaux agricoles, à la fin de l'été ou au début de l'automne, que les hommes, tous issus de familles de laboureurs en majorité propriétaires de leur exploitation, se déversent dans le «bas pays». Les «Bretons», ainsi qu'on désigne ceux qui prennent la direction de notre province – et qu'on différencie des «Espagnols» –, ont une attirance indéniable pour la Bretagne méridionale, sans pour autant dédaigner le versant nord.

Dans leur quasi totalité, ils sont marchands chaudronniers, chargés de la commercialisation et de l'entretien du petit matériel de cuisine, de lessive et de confort ménager. «Ils transportent avec eux, à dos dans des hottes

<sup>1</sup> Sur ce phénomène migratoire en Bretagne, lire : DUIGOU, Serge, «L'immigration auvergnate en Bretagne, premières approches», *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, tome CXXVI, année 1997, p. 417-439.

<sup>2</sup> Arch. dép. Cantal, 3 E 264/1675.

ou le plus souvent dans des bannes d'osier accrochées au bât de bourriques ou de bidets, un assortiment d'ustensiles neufs dont ils se sont approvisionnés avant leur départ chez un grossiste, et qu'ils munissent eux-mêmes d'anses de fer»<sup>3</sup>. Ils récupèrent le cuivre usagé, la «vieille mitraille», qu'ils transportent à la fonte ; à l'occasion, ils rapetassent les récipients troués en rivant une pièce de cuivre à l'extérieur du chaudron. Casseroles de cuivre rouge, marmites, chauffe-lits, fontaines, chandeliers de cuivre jaune, chaudrons, bassins d'airain forment l'essentiel de leur pratique commerciale. Certains, l'aristocratie du métier, diversifient leur offre en proposant couvertures et étoffes.

Ils se fixent dans une localité, point d'appui de leurs circuits, où une auberge ou une maison, parfois une mesure, leur sert à la fois d'habitation et de magasin. Ils s'approvisionnent auprès de grossistes de Villedieu-les-Poêles (parfois itinérants eux-mêmes), Vire, Saumur, Nantes, Rennes, ou auprès de compatriotes installés à demeure en Bretagne, à l'occasion parfois des grandes foires interrégionales de Guibray (près de Falaise) et de Caen.

Impossible de mesurer avec précision l'ampleur du phénomène, et de chiffrer les Auvergnats concernés, leurs déplacements et les séjours qui en résultent laissant peu de traces écrites. Au gré d'une documentation éclatée (aussi bien auvergnate que bretonne), on repère la présence de tel «marchand coureur et forain» dans telle auberge, ou l'itinéraire de tels autres. Présent au mariage de son compatriote Antoine Dandurand à Morlaix en 1767, Antoine Moles est signalé au Faouët l'année suivante, à Lamballe en 1780. Voici, par exemple, Jean Lacoste à La Feuillée en 1791 ; et, à Morlaix, les frères Antoine et Guillaume Lavighe entre 1762 et 1766, Charles Parlange entre 1775 et 1777, Guillaume Caumel, domicilié entre 1779 et 1783 chez le sieur Julien Pitet, François Pages en 1785, Géraud Conort, et Géraud Lasfargues (tous deux dits Jérôme) en 1787. Sauf exceptions, il est bien difficile de mesurer la durée exacte de ces séjours.

Plusieurs des Auvergnats familiers des évêchés de Léon et de Tréguier s'inscrivent dans une tradition familiale avec un père lui-même marchand forain. En 1757, Jean Grimal, père de Jean, qui se marie à Morlaix, est installé à Guingamp, non loin par conséquent de son fils. Par contre, Guillaume Arnac, originaire de Pléaux et père de Pierre le «Morlaisien», est en 1769 basé à Poitiers. Ils se retrouvent parfois à l'occasion de noces ou au hasard de voyages vers ou de retour de l'Auvergne. Il arrive à certains de se perdre de vue très tôt. Au désespoir de la mère, sédentaire en Auvergne, qui passe son existence à attendre le retour de l'époux et des fils.

<sup>3</sup> POTRINEAU, Abel, *Remues d'hommes. Les migrations montagnardes en France, 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1983, p. 26.

Louis Lavaurs, de Jussac, et son associé Jean-Antoine Lavaissière, du village voisin de Reilhac, un kilomètre de distance à vol d'oiseau, sillonnent, inlassables, les campagnes bretonnes. Ils proposent des poêles, des couvertures, des ceinturons, mais aussi des effets d'église : croix, tabernacles, chandeliers, mouchettes, lampes, bénitiers... Ils recourent à de nombreux relais commerciaux, tenus dans les bourgs par d'anciens chaudronniers «coureurs» sédentarisés. En tournée dans le Trégor en 1770, ils font halte à Saint-Quay-Perros, Louannec, Perros-Guirec, Trégastel, Pleumeur-Bodou, Ploulec'h, Ploumiliau, Tredrez, Saint-Michel-en-Grève, Plestin-les-Grèves, Plouégat-Guerand (chez le marquis de Locmaria), Lanmeur<sup>4</sup>.

En janvier 1784, puis en janvier et juillet 1785, Durand Lafont passe par Morlaix, où il est logé en la paroisse Saint-Melaine «chez le sieur Droniou, hôte tenant l'auberge du Soleil d'Or, rue des Vignes». Il est marchand grossiste auprès de ses compatriotes qu'il fournit en chaudronnerie et en couvertures de laine<sup>5</sup>. Sa fille Thérèse, née à Ayrens dans l'Aurillacois, s'installera quelques années plus tard à Pont-l'Abbé, avec son mari auvergnat Jean Desbans aîné. D'une génération à l'autre, par un processus somme toute logique, la migration temporaire devient définitive.

## Les aléas de l'existence foraine

Cette existence foraine connaît des vicissitudes et avatars en tous genres. La faible surface financière des marchands itinérants les expose à toutes les mauvaises surprises. Du fait des facilités de paiement qu'ils sont contraints d'accorder à leurs clients, pas toujours solvables ou honnêtes, les Auvergnats sont régulièrement poursuivis par leurs fournisseurs, les grossistes, las d'attendre un règlement qui n'arrive pas.

Le 16 juin 1766, Pierre Bohay, un marchand de Morlaix, obtient devant la bourse consulaire de la ville la condamnation et l'emprisonnement d'Antoine Carrière, chaudronnier forain de Marmanhac, qui lui doit 263 livres pour marchandises livrées. La sentence arrive à exécution... huit ans plus tard, le 18 août 1774, jour où Carrière est écroué dans les geôles royales d'Aurillac. L'épouse auvergnate du chaudronnier se mobilise avec succès pour obtenir du Morlaisien des facilités de paiement de la dette – avec les intérêts, elle atteint désormais la somme de 322 livres – et obtenir, le jour même de son incarcération, la libération de son mari<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Arch. dép. Cantal, 470 F.

<sup>5</sup> Arch. dép. Finistère, 4 E 136/244.

<sup>6</sup> Arch. dép. Cantal, 3 E 98/15.

Les litiges entre Auvergnats sont relativement fréquents. Que de billets à ordre non payés à terme, et donc de créanciers contraints de poursuivre leurs débiteurs devant le consulat de Morlaix – dont les registres pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont encombrés de patronymes auvergnats ! Fin janvier 1784, Durand Lafont doit rappeler à l'ordre deux «pays» chaudronniers, Antoine Dalbin, installé à Plouguez, près de Carhaix, et son neveu Guillaume Caumel, fixé à Henvic, qui lui doivent, le premier 194 livres, le second 123 livres pour «vente et livraison de couvertures de laine». En définitive, Aymar Caumel, frère aîné de Guillaume, lui aussi marchand forain – on le repère à Quimper en 1785 –, s'acquitte de la dette un an et demi plus tard<sup>7</sup>.

À la suite de transactions commerciales, le marchand chaudronnier Antoine Dandurand, basé à Landerneau, doit de l'argent à son compatriote Jérôme Lasfargues, installé à Morlaix. Le samedi 1<sup>er</sup> avril 1786 au soir, en présence de témoins, ils se retrouvent à l'auberge du Bon Conseil de Landerneau afin de se mettre d'accord sur la créance. Dandurand se reconnaît débiteur pour 1 540 livres, ce que conteste Lasfargues qui estime qu'il manque 150 livres. Sur ce désaccord, tout le monde monte se coucher. Le lendemain matin, stupeur, Dandurand a filé à la cloche de bois. Lasfargues ne se laisse pas démonter, et apprenant que le fugitif a pris la route de Carhaix, se lance à sa poursuite. Le 3 avril il le rejoint à Rostrenen. Dandurand plaide la bonne foi – à dix heures du matin, il a tout simplement pris avec ses camarades le chemin de l'Auvergne – et s'acquitte de 600 livres sur le champ. Mais comme sur le montant global de la créance le désaccord reste entier, le différend est soumis à la juridiction du consulat de Morlaix. Une dizaine de marchands poëliers auvergnats de Morlaix (Jérôme Conort et Guillaume Louvière) et de la vallée de l'Elorn (Sizun, Plougastel, Landerneau) sont convoqués au titre de témoins et finalement, le 17 juillet 1787, Dandurand est condamné à verser 262 livres supplémentaires, dépens compris, à Lasfargues<sup>8</sup>. Épisode rocambolesque de la course-poursuite à travers les Monts d'Arrée mis à part, ce genre de procédure était courant entre marchands auvergnats.

## L'émigration définitive

À force de fréquenter les mêmes itinéraires, d'habiter, parfois plusieurs années, la même localité, de visiter la même clientèle, des liens se nouent entre les jeunes marchands et les familles autochtones. Et de nombreux Auvergnats finissent par prendre femme localement. Dans son

<sup>7</sup> Arch. dép. Finistère, 4 E 136/244.

<sup>8</sup> Arch. dép. Finistère, B 4590.

*Voyage de 1787 et 1788*, Le Grand d'Aussy écrit : «Plusieurs parmi ceux qui sont sortis garçons renoncent à leur pays, et s'établissent où ils se trouvent mieux.»

Jusqu'à preuve du contraire, Antoine Manhes de la vallée de la Jordanne, au nord-est d'Aurillac, qui se fixe à Guerlesquin en 1737, semble être le pionnier de l'immigration définitive dans la région de Morlaix. Les premiers mariages auvergnats de Morlaix apparaissent dans les années 1750 et 1760, pour se terminer à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Contrairement à Quimper et au sud-Finistère en général, où l'Empire et la Restauration voient l'installation de nouveaux venus, le courant du nord-est finistérien n'a guère débordé sur le XIX<sup>e</sup> siècle.

Les premiers sédentarisés – surtout s'ils se targuent d'une honnête réussite sociale – encourageant, facilitent l'installation de compatriotes. Fort de la présence et de l'exemple d'Antoine Manhes, son frère Pierre se fixe à Guerlesquin en 1756, puis Pierre Laubières en 1777. Pour d'évidentes raisons de commodité, de sécurité et de convivialité, les Auvergnats se déplacent en groupe, avec des frères, des cousins, des voisins du même village. À l'arrivée, le mariage d'un membre de la fratrie a un effet d'entraînement. Deux frères Grimal convolent à Morlaix en 1757 et 1762 ; trois frères Vazelles entre 1777 et 1791.

Mais il convient de ne pas généraliser : un seul des frères peut jouer la carte de l'émigration définitive. Alors que Jean-Claizac cadet convole en 1777 à Plouescat avec une Léonarde, son frère, Jean aîné – le même prénom était fréquemment attribué à des frères –, déjà marié en Auvergne, continue, sa vie professionnelle durant, à faire le va-et-vient entre sa paroisse natale de Teissières-de-Cornet et la Bretagne<sup>9</sup>. Guillaume Laubières se marie à Morlaix en 1786, à l'inverse de ses frères Antoine et Pierre, pourtant marchands «bretons» eux aussi. Jean Istrate aîné se marie à Morlaix, mais son frère Jean cadet, bien que «commerçant ordinairement dans la province de Bretagne» reste fidèle à Argentat en Limousin, en lisière de la Haute-Auvergne<sup>10</sup>.

Dans au moins trois cas, ceux d'Antoine Rancillac, Jean-Antoine Vazelles aîné et Jean Servet, l'installation dans la région de Morlaix s'est faite après le casernement à Morlaix et Roscoff de régiments dont ils faisaient partie et l'obtention d'un congé définitif.

Dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, on recense ainsi quelque vingt-cinq mariages d'Auvergnats avec des Bretonnes dans les deux paroisses de Saint-Mathieu et Saint-Melaine de Morlaix, et une dizaine dans la région (Saint-Pol-de-Léon, Plouescat, Guerlesquin, Henvic

<sup>9</sup> Arch. dép. Cantal, 3 E 98/50.

<sup>10</sup> Arch. dép. Cantal, 3 E 98/66.

et l'île de Batz). Pour un tiers, ils viennent de l'Aurillacois, un autre tiers du Cézallier, un troisième tiers de paroisses dispersées dans le Puy-de-Dôme, le Cantal et la limite orientale du Limousin. À Morlaix, ils sont majoritairement installés en la paroisse de Saint-Mathieu, quartier des Halles : rue Notre-Dame, rue des Archers, rue des Nobles, «près de la porte de Saint-Yves» ; mais Lasfargues habite quai de Tréguier, côté Saint-Melaine. Cependant, le nombre de mariages ne correspond pas au nombre de familles auvergnates installées à Morlaix, plusieurs des nouveaux couples se fixant dans d'autres communes : Brest, Quimper, etc.

Les longues périodes de vie ambulante ont pour conséquence un âge au mariage relativement élevé. La quasi totalité des Auvergnats se marient après vingt-cinq ans, beaucoup autour de la trentaine, le record étant détenu par Jean Bivain, qui convole à quarante-huit ans.

Le mariage avec une Bretonne entraîne *ipso facto*, la sédentarisation sur place du migrant. On ne trouve aucun exemple d'une Bretonne partie vivre en Auvergne. Cette installation s'opère au prix, parfois, d'une altération patronymique. Guillaume Laubières devient Louvière ; Pierre Arnac : Arnat ; Jean Istrade : Estrade, et ses descendants Lestrade ; Louis Lavighe : Laviche ; Barthélemy Lasfargues : Lafargue ou Fargue ; Jean-Antoine Vazelles : Vazel ; Antoine Manhes : Magne, les enfants de Pierre Gibert : Gilbert. Et tous les Géraud (tel Géraud Lasfargues), du nom du saint patron d'Aurillac, se muent systématiquement en Jérôme.

Il est courant que des familles du cru – et le phénomène se retrouve partout en Basse-Bretagne – lient leur sort à celui des immigrants. Deux frères Vazelles et Barthélemy Lasfargues se marient avec trois demoiselles Guillard originaires de Huelgoat, deux sœurs et leur cousine germaine. Deux sœurs Alny convolent avec Antoine Raynaud et Michel Vigier, tous deux rémouleurs originaires du Cézallier. Mathurine Le Deuf, veuve d'Antoine Rancillac, se remarie avec un compatriote du défunt, Pierre Brassac. Les frères Manhes se marient à deux demoiselles Lavanant, de la même famille d'hommes de loi. Alors que Marie de La Granderie se marie à Guillaume Louvière, le fils de sa sœur convole avec une Estrade. Deux frères Briens s'unissent à deux filles du même Guillaume Louvière.

Rares sont les Auvergnates qui émigrent. L'un des exemples les plus frappants de Bretagne est celui de Pierre Dandurand, installé à Quimper, qui entraîne la venue de ses quatre sœurs, toutes quatre prénommées Marie. Un seul cas à Morlaix : Marie Boussuge, une veuve qui s'y remarie en 1795. À Saint-Pol-de-Léon, Marie Delbos (née en 1726) a suivi dans l'émigration son mari chaudronnier, Jacques Vigier, l'une et l'autre de Marmanhac.

## Chaudronniers ayant pignon sur rue

Une fois sédentarisés, ils s'installent comme «marchands chaudronniers» ou «poiliers» ou «ferblantiers» ayant boutique et établi en ville ou bourg – une exception : Guillaume Caumel, installé au Héder, un hameau de Henvic –, mais la plupart n'en continuent pas moins de sillonner les routes et courir les foires et marchés en quête de clientèle rurale. Le rémouleur-chaudronnier Antoine Raynaud est désigné comme «coutelier» à la fin de sa vie professionnelle. Parfois, l'épouse tient auberge et devient «hôtesse, débitante de vins», telle Barbe Lavanant, épouse d'Antoine Magne, installés sur la place de Guerlesquin.

Ils continuent à s'approvisionner auprès des grossistes de leur période ambulante. En 1776, Pierre Arnac, sédentarisé à Morlaix depuis sept ans, doit le règlement d'un billet à ordre à son compatriote, le sieur Parlange, marchand forain installé à Hennebont, l'un des principaux fournisseurs et une figure clé des Auvergnats de Bretagne<sup>11</sup>.

Seule exception parmi ces travailleurs du métal, Pierre Hébrard, Auvergnat atypique car originaire des environs de Vichy, très à l'écart des deux foyers majeurs d'émigration, se fixe comme cordonnier près des halles de Morlaix.

Pour une bonne moitié, ces Auvergnats savent signer ; tous s'expriment en français, ont une connaissance approfondie de leur clientèle. Ils font preuve d'un entregent, d'un dynamisme, d'une ténacité au travail qui forcent l'admiration, et les recommandent comme gendres potentiels auprès des locaux ayant fille à marier. Dans leur ensemble, les forains n'ont guère de mal à trouver épouse. Les frères Manhes, chaudronniers comme il se doit, entrent chez les Lavanant, une famille de notaires et de procureurs de la juridiction de Guerlesquin, autant dire qu'ils sont propulsés d'emblée dans l'étroite classe de la bourgeoisie locale. Le fils d'Antoine, maître François-Marie Magne, sera homme de loi à son tour ; sa fille, Anne, fait un mariage de prestige avec René-Yves Busnel de Goazalin. Pour le marchand forain descendu de son lointain Massif central, quelle promotion !

Une telle ascension sociale reste exceptionnelle. Les chaudronniers convolent avec des filles de commerçants ou d'artisans, parfois d'instituteurs. Dans l'ensemble, leur réussite est honnête, à égale distance de la fortune et de la pauvreté. Les rémouleurs ont le plus de mal à se sortir de leur condition précaire. À la mort de son épouse morlaisienne en 1780, les biens de la communauté de Michel Vigier, d'une valeur totale de six livres, ne comprennent qu'une meule et ses outils de rémouleur<sup>12</sup>. Mais son ami

<sup>11</sup> Arch. dép. Finistère, B 4580.

<sup>12</sup> Arch. dép. Finistère, 4 E 136/236.

Antoine Raynaud, qui finit sa carrière professionnelle comme chaudronnier-coutelier, échappe à ce triste sort.

Conséquence de son honnête aisance, Barthélemy Lasfargues peut, dès 1779, acheter, pour la somme de 3 600 livres, qu'il règle comptant, la maison qu'il occupe avec sa famille quai de Tréguier, paroisse Saint-Melaine<sup>13</sup>. Il en va de même pour Antoine Magne qui, dès 1743, achète avec sa femme pour 1 350 livres une belle maison de pierre sur la place de Guerlesquin<sup>14</sup> ; et pour Antoine Dandurand qui, en 1797, acquiert une maison à Morlaix pour 1 240 livres<sup>15</sup>.

Pour tous les Auvergnats qui se marient en Bretagne et dont l'émigration définitive est donc établie, combien d'autres, mariés en Auvergne, n'en passent pas moins le plus clair de leur temps dans notre province ? Que de marchands auvergnats disparus sans laisser d'adresse, dont on ignore s'ils sont morts ou vivants, et qui ne sont pas forcément décédés. Que de migrants supposés temporaires qui ne font plus que de rares incursions en Auvergne. Jean Grimal, installé à Guingamp au moment du mariage à Morlaix de son fils Jean, dont l'épouse, auvergnate, vit en Auvergne, mais qui voit successivement deux de ses fils se fixer en Basse-Bretagne, est-il un migrant temporaire ou quasi définitif ?

## La grande famille auvergnate

Les Auvergnats de Morlaix forment une communauté soudée, unie autour de solides liens de solidarité. Ils font largement appel aux «pays» comme parrains et marraines à l'occasion des baptêmes, et comme témoins lors des mariages. Ils tissent une grande toile avec les parents et compatriotes installés dans d'autres villes et bourgades de Bretagne. Par sa mère, Marie Delbos, Guillaume Louvière a toute une fratrie de cousins germains et apparentés, les Puech-Dandurand-Lescure, solidement installés à Quimper, tandis qu'un autre cousin, Pierre Lagé, s'est implanté à Pont-Croix.

À la deuxième génération, on ne dédaigne pas les alliances au sein du clan, retardant d'autant l'assimilation à la Basse-Bretagne. Catherine Giper, fille de Pierre, s'allie en 1797 à Jean Bivain, un chaudronnier originaire de la vallée de la Jordanne. L'esprit de clan est parfois poussé jusqu'à l'extrême. Rose Raynaud, fille d'Antoine, le rémouleur du village de Peyrusse dans le Cézallier, convole en 1794 avec Barthélemy Colombier,

<sup>13</sup> Arch. dép. Finistère, 4 E 136/234.

<sup>14</sup> Arch. familiales de Mme Fustec, originaire de Guerlesquin.

<sup>15</sup> Arch. dép. Finistère, 77 L 4.



marchand ferblantier installé à Brest, originaire lui aussi de Peyrusse. Annette Louvière, dont le père, Guillaume, est né à Reilhac, se marie en 1818 au marchand quimpérois Gabriel Puech, originaire d'Ytrac, paroisse voisine de Reilhac. Le clan se comprend ici au sens le plus restreint de territoire paroissial d'origine ou circonvoisin.

On apprécie aussi les alliances avec d'autres horsains, surtout s'ils font partie de la grande famille des travailleurs du métal. Deux filles Louvière, Rose et Charlotte, se marient à deux frères Briens, fondateurs à Morlaix, natifs de Villedieu-les-Poêles dans la Manche. Originaire de Trun dans l'Orne, Louis Bullot, l'époux de Noëlle Estrade, est également normand.

Ces fils de laboureurs sont devenus des urbains. Francophones, durs à la peine, rompus aux règles élémentaires des échanges marchands, bénéficiant d'une solidarité clanique élargie aux dimensions de la Bretagne et de l'Auvergne, ils n'ont pas mal réussi. La plupart du temps, les enfants continuent le commerce, comme marchands chaudronniers ou ferblantiers. Certains accèdent au statut de négociant, plusieurs font des études et deviennent notaire, médecin ou entrepreneur. Tandis qu'un fils de Jean Servet, né sur l'île de Batz, poursuit le commerce des parents, son frère devient marin, mais accède significativement à l'aristocratie des gens de mer comme capitaine au long cours. Les filles ne sont pas en reste, et font d'honnêtes mariages avec des artisans, des fondateurs, des marchands, exceptionnellement un lieutenant des douanes ou un notaire.

Morlaix n'a pas longtemps conservé une trace marquante de sa colonie auvergnate. Des marchands chaudronniers de la première ou seconde génération ont rapidement quitté la ville pour s'installer dans une cité de la région, Jean-Antoine Vazelles cadet à Saint-Pol-de-Léon, Pierre Arnac à Landivisiau, François Giper à Plouescat, Jean-François Raynaud à Plouigneau, etc ; d'autres, en nombre anormalement élevé, comme Antoine Rancillac, Barthélemy Lasfargues et les frères Charles et Jean-Antoine (aîné) Vazelles – ces trois derniers mariés à des demoiselles Guillard – sont décédés sans laisser de descendance ; d'autres encore n'ont eu que des filles, et le patronyme auvergnat s'est éteint.

Bien loin de l'image, parfois complaisamment véhiculée, de va-nu-pieds, en permanence aux franges de la délinquance et de l'errance misérable, la grande majorité des Auvergnats, une fois sédentarisés, se sont intégrés sans problèmes majeurs à la société bretonne et ont pu mener une vie décente, phénomène grandement facilité par leur maniement de la langue française. Avec les Bretons de Haute-Bretagne, les Normands, les Irlandais, les Suisses, et bien d'autres horsains, les Auvergnats ont ainsi contribué à une certaine débretonnisation, notamment dans le domaine de la langue et du costume, des villes et bourgs de Basse-Bretagne. Ils font

partie de cette population foraine nombreuse autrefois à sillonner les routes et les mauvais chemins bretons, marchands colporteurs, chemineaux, vagabonds, pèlerins, fuyards, mendiants, un phénomène qu'on soupçonne riche en portée socio-culturelle mais dont les sources archivistiques ont bien du mal à mesurer l'ampleur. Tout juste, parfois, perçoit-on leur savoureux accent à un détail. Quand Jean Servet se marie à l'île de Batz en novembre 1794, l'officier public écrit consciencieusement le patronyme qu'il entend prononcer de la bouche même de l'Auvergnat : «Chelvet».

Serge DUIGOU

### RÉSUMÉ

Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux marchands auvergnats, chaudronniers ambulants, parcouraient la Bretagne, allant de foires en pardons, de villes en villages. Ils étaient majoritairement originaires de la région d'Aurillac et des monts du Cézallier. À l'issue de leur campagne de dix-huit mois en moyenne, ils s'en retournaient dans leur foyer.

Parmi eux, nombreux furent les célibataires à convoler avec une Bretonne et à se sédentariser sur place. Ils ouvraient un commerce de marchand poëlier, parfois complété par un débit de boissons. Le phénomène a culminé à la fin de l'ancien régime.

Morlaix et sa région ont participé à ce large mouvement d'immigration auvergnate, temporaire et définitive. Le chaudronnier forain était un personnage familier, aussi bien des quartiers commerçants de Morlaix que des localités avoisinantes (Guerlesquin, Saint-Pol-de-Léon, Henvic, etc).

Dans leur majorité, grâce à leurs atouts culturels (dont leur connaissance du français) et à leur solidarité de clan, les Auvergnats ont tiré leur épingle du jeu. Tout en s'intégrant sans encombre à la société bretonne, ils ont participé à une certaine débretonnisation des cités de Basse-Bretagne.